



Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

Le Conseil communal convoque les citoyennes et citoyens de la Commune de Treyvaux en assemblée communale ordinaire le

**JEUDI 16 DECEMBRE 2021 A 20.00 HEURES
A LA HALLE DE GYMNASTIQUE**

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2021.
Le procès-verbal ne sera pas lu ; il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture (art. 13 RELCo) ainsi que sur le site internet de la commune (www.treyvaux.ch).
2. Modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 92.1 % à 85.0 %, uniquement pour l'année 2022.
3. Budget 2022 *
 - 3.1. Présentation du budget du compte de résultats *
 - 3.2. Présentation du budget des investissements *
 - 3.3. Vote final des budgets du compte de résultats et des investissements
4. Vente de la parcelle à bâtir 2047 RF – Le Bugnon - Zone résidentielle faible densité-1 - Délégation de compétence au Conseil communal *
5. Association Crèche Capucine - modification des statuts *
6. Divers

**L'assemblée communale se déroulera dans le respect des mesures liées au Covid-19.
Port du masque obligatoire et respect des distances**

** Les documents sont consultables au secrétariat communal durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune (www.treyvaux.ch)*

LE CONSEIL COMMUNAL

Treyvaux, le 3 décembre 2021